

**SECRETARIAT**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

M.

est invité(e) pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal qui se tiendra à l'Hôtel Communal, **le mercredi 28 mars 2007 à 20 heures.**

**ORDRE DU JOUR.-**

1. Elections communales de Morlanwelz du 08 octobre 2006 – Validation - Communication.-
2. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-
3. Budget 2007 – Vote d'un quatrième douzième provisoire.-
4. Centre Public d'Action Sociale – Budget 2007 – Vote d'un troisième douzième provisoire.-
5. Centre Public d'Aide Sociale – Fixation du jeton de présence - Approbation.-
6. Bilan Financier et rapport d'activités 2005 de l'O.N.E. La Maternelle de Morlanwelz-Notification.-
7. Arrêté ministériel du 11 janvier 2007 classant comme monument l'Hôtel de Ville sis rue R. Warocqué, 2 – Information.-
8. Ancienne gendarmerie de Morlanwelz située chaussée de Mariemont, n° 2 – Expropriation pour cause d'utilité publique – Décision de principe.-
9. Demande de redressement partiel des servitudes publiques dénommées chemin n°32 de Carnières et sentier n° 28 de Mont-Sainte-Aldegonde – Décision.-
10. Plan stratégique de sécurité et de prévention 2007 – 2010 de la Commune de Morlanwelz – Ratification.-
11. Libéralisation de la Poste – Motion.-
12. Demande du Collège Communal d'ester en justice – Autorisation.-
13. Indemnités téléphoniques aux membres du Collège des Bourgmestres et Echevins et du Secrétaire communal – Intervention de la Commune – Décision.-
14. Indemnités téléphoniques de certains fonctionnaires communaux – Intervention de la Commune – Décision.-
15. Statut administratif du personnel communal – Modification.-
16. Statut pécuniaire du personnel communal – Modification.-
17. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Examen de directeur (trice) d'école.-
18. Jumelage Morlanwelz – Blaj – Invitation d'une délégation du Conseil communal du 06 au 13 avril 2007 par la ville de Blaj – Utilisation d'un véhicule communal et d'un ou plusieurs véhicules personnels et mise à disposition d'un crédit budgétaire pour couvrir certains frais - Décision.-

**HUIS CLOS :**

19. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Nomination d'une directrice, à titre définitif.-
20. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Réaffectation d'une institutrice maternelle, à raison de 13 périodes/semaine.-
21. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 25 périodes/semaine.-
22. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-
23. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-

24. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-
25. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-
26. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 20 périodes/semaine.-
27. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 25 périodes/semaine.-
28. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire.-
29. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire.-
30. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Congé pour prestations réduites d'une institutrice primaire.-
31. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire, pour 4 périodes.-
32. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire, à raison de 11 périodes/semaine.-
33. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-
34. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire (périodes Arena), à raison de 6 périodes.-
35. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire (périodes Arena), à raison de 6 périodes.-
36. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Démission d'une institutrice primaire.-
37. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un maître spécial de morale non confessionnelle, à titre temporaire, à raison de 19 périodes/semaine.-
38. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un maître spécial de morale non confessionnelle, à titre temporaire, à raison de 5 périodes/semaine.-
39. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Réaffectation d'une maîtresse spéciale de religion catholique, à raison de 4 périodes/semaine.-
40. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Réaffectation d'une maîtresse spéciale de religion catholique, à raison de 2 périodes/semaine.-
41. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique, à titre temporaire, à raison de 2 périodes/semaine – Agréation.-
42. Académie communale de Musique – Fixation des charges du personnel enseignant – Décision.-
43. A.S.B.L Centre Culturel Local «Le Sablon» -Désignation des représentants du Conseil communal – Renouvellement.-
44. Immobilière Sociale entre Sambre et Haine – Désignation des représentants communaux – Décision.
45. Jumelage Morlanwelz – Blaj – Invitation d'une délégation du Conseil communal du 06 au 13 avril 2007 par la ville de Blaj – Composition de la délégation du Conseil communal.-

Le Secrétaire communal,

M. BURION.

Le Bourgmestre,

J. FAUCONNIER.